



Commune de ROQUEFIXADE

## COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 09 avril 2022

<b>Membres en exercice :</b> 11	<i>L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de</i>	Date de la convocation: 01/04/2022
<b>Présents :</b> 8	<b>Présents :</b> Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ	
<b>Votants:</b> 8	<b>Représentés:</b>	
<b>Pour:</b> 0	<b>Excusés:</b> Delphine BIJARD, Dominique DUMONS	
<b>Contre:</b> 0	<b>Absents:</b> Marc VALLVE	
<b>Abstentions:</b> 0	<b>Secrétaire de séance:</b>	

### Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - roquefixade Délibération n°: DE\_2022\_007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel SABATIER

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 16 785.52

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (report à nouveau - pour mémoire)	3 411.99
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
<b>EXCÉDENT</b>	<b>16 785.52</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>16 785.52</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>16 785.52</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	16 785.52
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Préfecture

Date de reception de l'AR: 13/04/2022

009-210902490-DE\_2022\_007-DE

Date de l'AR d'annulation: 15/04/2022

Fait et délibéré à ROQUEFIXADE, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER

**Annulé**